AMAPL'ANETH

Souscription « Légumes » du 03/03/2018 au 23/02/2019 (52 semaines/52 paniers).

Contrat bi-partite d'engagement annuel entre

Souscripteur panier COMPLET "dit C":	Souscripteur ½ panier : A ou B attribution au fil des souscriptions*	le paysan partenaire
Nom……	Nom……	Benoit FEYLER
Rue……	Rue……	
Adresse……	Adresse……	LA BIKAD
Tel……	Tel……	77130 DORMELLES
e mail……	e mail……	

1) Les signataires du contrat s'engagent :

A respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible sur le site du réseau AMAP Ile de France) à savoir :

a) <u>engagements des adhérents</u>

-préfinancer la production

-être à jour de sa cotisation de membre de l'association « l'Amapl'aneth » chargée d'organiser les distributions et d'animer la relation solidaire et de proximité entre les paysans partenaires et les adhérents souscripteurs.

-participer aux ateliers « découverte » organisés à la ferme par l'association en concertation avec le paysan partenaire.

-gérer le partage éventuel de son panier, les conséquences de ses retards et absences (vacances….) aux distributions. Assumer la perte financière de sa part de récolte qu'il ne serait pas en mesure de venir récupérer.

-participer à la réunion de bilan de fin de saison organisée par l'association.

-assurer au moins 5 distributions par an. L'adhérent s'inscrira lui-même sur le planning de distribution accessible sur le site de l'association, et prendra ses dispositions pour se faire remplacer par un autre adhérent de l'association en cas d'impossibilité non anticipée. Horaire de présence pour la distribution. 8h50-11h20.

-Les paniers qui n'auront pas été retirés à l'issue de la distribution seront mis à disposition de « l'Amapl'aneth » sans donner lieu à un quelconque remboursement. Le souscripteur peut déléguer une tierce personne pour retirer son panier. **Celle-ci signe la feuille d'émargement pour le souscripteur.**

-respecter un préavis d'un mois en cas de départ en cour de saison et en informer par mail le bureau de « l'Amapl'aneth ». En cas de résiliation en cours de saison, gérer par ses propres moyens la reprise de son panier ou de son demi-panier. Si des personnes se sont inscrites en liste d'attente, l'adhérent leur proposera en priorité la reprise de son panier ou demi-panier.

b) <u>engagements du paysan partenaire</u>

-livrer, tous les samedis matin à l'horaire habituel de distribution des légumes et tout autre produit de son exploitation, cultivés sans pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent.

-donner régulièrement des nouvelles sur ces récoltes et accueillir les souscripteurs sur sa ferme à l'occasion des ateliers « découverte ».

-être transparent sur ses méthodes de travail et sur le mode de fixation du prix du panier, lequel sera réévalué à l'issue de chaque souscription en fonction du coût de la vie.

2) Tarifs

Le prix du panier hebdomadaire est de 20 € soit 1040 € la saison. Le prix du ½ demi- panier hebdomadaire est de10 € soit 520€ la saison. Le règlement est établi **à l'ordre de « Benoit Feyler ».**

Souscription : **Panier complet** ☐ OU **½ Panier** ☐

Paiement par chèque :

☐ **1 chèque**
1040 € (panier)
520 € (½ panier)

☐ **2 chèques**
2x 520€(panier)
2x 260€ (½ panier)

☐ **5 chèques**
5x 208 €(panier)
5x 104 € (½ panier)

	Cheque 1	Cheque 2	Cheque 3	Cheque 4	Cheque 5
Banque					
N°					
Montant					
Encaissable le					

Ci-dessous date d'encaissement approximatif.

1 chéque	2 chéques	5 chéques
25 mars	25 Mars, 30 sept.	25 Mars, 31 Mai, 31 juillet, 30 septembre, 31 décembre

Contact légumes : ligotag@gmail.com tel : 06 28 60 62 18 Fait en 2 exemplaires à Veneux les sablons le …./…./2018

L'attribution des paniers A ou B se fera au fur et à mesure de la souscription par le référent légume*

Le souscripteur panier Complet Le souscripteur ½ panier Benoit FEYLER

*